

BUDGET DES RECETTES DE LA REGION WALLONNE 1ER F 2011

(en milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Evaluations initiales		Ajustement		Evaluations Ajustées	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		TITRE I.- RECETTES COURANTES.						
		Secteur I . Recettes fiscales						
		<i>Division 12 - Recettes fiscales générales</i>						
AN	36.01.90	Taxe sur les jeux et paris	27.658				27.658	
AN	36.02.90	Taxe sur les appareils automatiques de divertissement	14.741				14.741	
AN	36.03.90	Taxe d'ouverture des débits de boissons fermentées	0		+10		10	
AN	36.04.40	Droits d'enregistrement sur les transmissions à titre onéreux de biens immeubles	759.735		+48.016		807.751	
AN	36.05.40	Droits d'enregistrement sur la constitution d'une hypothèque sur un bien immeuble situé en Belgique	82.013		+1.784		83.797	
AN	36.06.40	Droits d'enregistrement sur les partages partiels ou totaux de biens immeubles situés en Belgique, les cessions à titre onéreux entre copropriétaires, de parties indivises de tels biens	17.443		+208		17.651	
AN	36.07.40	Droits d'enregistrement sur les donations entre vifs de biens meubles ou immeubles	65.319		+5.287		70.606	
AN	36.08.60	Taxe de circulation sur les véhicules automobiles	416.252		+1.390		417.642	
AN	36.09.60	Taxe de mise en circulation	125.448		+13.797		139.245	
AN	36.10.90	Redevance radio et télévision	145.274				145.274	
AN	36.11.90	Eurovignette	0				0	
AN	36.12.90	Taxes sur les automates	8.421				8.421	
AN	36.13.80	Taxes sur les logements abandonnés	25				25	
AN	36.14.80	Taxe sur la différence d'émission de CO2 par les véhicules automobiles mis en usage par une personne physique (Malus	0				0	
AN	37.01.00	Précompte immobilier	31.813		- 1.236		30.577	
AN	37.02.00	Intérêts et amendes sur impôts régionaux (article 6 § 5 de la loi spéciale du 13 juillet 2001)	20.038		- 816		19.222	
		Total pour la Division 01		1.714.180		+ 68.440		1.782.620
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<i>Division 15 - Recettes fiscales spécifiques (Agriculture, ressources naturelles et environnement)</i>						
HE	36.01.70	Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 25 juillet 1991 sur les déchets (recettes affectées au fonds pour la gestion des déchets : allocation de base 01.01, programme 13, division organique 15)	22.025				22.025	
HE	36.02.70	Taxes, redevances et contributions de prélèvement perçues en vertu du décret-programme 1997 (recette affectée au fonds pour la protection des eaux : allocation de base 01.03, programme 13, division organique 15)	15.491				15.491	
HE	36.03.70	Taxes et redevances perçues en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 04 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (recettes affectées au fonds pour la protection de l'Environnement : allocation de base 01.03, programme 13, division organique 15)	300				300	
		Total pour la Division 15		37.816		0		37.816
		<i>Dont recettes affectées</i>		37.816		0		37.816

(en milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Evaluations initiales		Ajustement		Evaluations Ajustées	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		Division 16 - Recettes fiscales spécifiques (Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie)						
HE	36.14.90	Taxes sur les sites d'activité économique désaffectés (recettes affectées au Fonds d'assainissement des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites d'assainissement prioritaire des paysages: allocation de base 01.01., division 16, prog 03)	100		+28		128	
		Total pour la Division 16		100		+ 28		128
		<i>Dont recettes affectées</i>		100		+ 28		128
		Total pour le Secteur I.		1.752.096		+ 68.468		1.820.564
		<i>Dont recettes affectées</i>		37.916		+ 28		37.944
		Secteur II . Recettes générales non fiscales						
		Division 01 - Recettes générales						
DE	16.03.12	Frais d'inscription à des manifestations organisées par la Région	0				0	
DE	16.07.12	Produit d'études et vente de publications dans le domaine des statistiques	0				0	
DE	38.01.10	Fonds budgétaire en matière de Loterie (Recettes affectées au Fonds budgétaire en matière de Loterie : allocation de base 01.01, programme 03, division organique 10)	4.870				4.870	
DE	49.11.20	Recette provenant de la Communauté française au titre de sa participation au suivi du Plan Stratégique Transversal 2 "Développement du capital humain, des connaissances et du savoir-faire"	65				65	
		Total pour la Division 01		4.935		0		4.935
		<i>Dont recettes affectées</i>		4.870		0		4.870
		Division 11 (Personnel et affaires générales)						
NO	11.01.10	Remboursements en relation avec les dépenses exposées pour les traitements, allocations et charges sociales des agents du SPW	1.300				1.300	
NO	11.02.00	Remboursement au SPW des traitements et allocations des membres du Centre de Recherche agronomique de Gembloux	0				0	
NO	11.04.00	Remboursement au SPW des traitements et allocations des Receveurs régionaux	8.600				8.600	
NO	11.05.40	Cotisation du personnel du SPW à l'achat de titres-repas	100				100	
		Total pour la Division 11		10.000		0		10.000
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		Division 12 (Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication)						
AN	06.01.00	Produits divers.	14.000		+8.000		22.000	
AN	06.02.00	Remboursement de sommes indûment payées	1.500				1.500	
AN	08.01.30	Remboursement des sommes en relation avec les dépenses exposées par les organes de contrôle de la Région auprès des O.I.P. soumis aux lois des 10 juin 1937 et 16 mars 1954 et auprès des autres organismes pararégionaux	0				0	
AN	12.01.11	Versement par les comptables opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisée.	3.000		+827		3.827	

(en milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Evaluations initiales		Ajustement		Evaluations Ajustées	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
AN	16.01.12	Récupération de sommes en relation avec les dépenses de matériel et de services exposées pour le fonctionnement des administrations y compris le produit de la vente des biens désaffectés	40				40	
AN	16.06.12	Produit de la vente de biens non durables et de services.	700				700	
AN	16.10.12	Recettes courantes découlant de la gestion du patrimoine régional	0				0	
AN	16.14.12	Produits de la location de biens non spécifiques	600				600	
AN	26.02.10	Intérêts de placements	0		+332		332	
AN	27.01.30	Produit des opérations d'excédents d'émissions d'emprunts	0				0	
AN	38.02.00	Récupération des créances contentieuses	500				500	
AN	38.03.00	Prélèvement des cautions et produits des cautions après faillite	50				50	
AN	38.04.00	Produit des retenues et des pénalités pour retard appliqués à des adjudicataires	100				100	
AN	46.01.00	Contribution du Fonds d'égalisation des budgets de la Région wallonne	0				0	
AN	49.01.42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques	3.587.420		+24.084		3.611.504	
AN	49.02.42	Partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques.- Calcul définitif exercice antérieur	0				0	
AN	49.06.41	Arriérés des recettes dues à la Région par la Régie des Bâtiments	0				0	
AN	49.07.20	Moyens transférés par la Communauté française	324.072		+4.156		328.228	
AN	49.08.20	Moyens complémentaires transférés par la Communauté française	0				0	
AN	49.09.20	Moyens transférés par la Communauté française.- Calcul définitif exercice antérieur	2.582		+474		3.056	
AN	49.10.20	Dotation exceptionnelle de la Communauté française	42.307				42.307	
AN	49.11.43	Dégrèvement fiscaux	15				15	
AN	49.12.42	Dotation Fédéral groupe jeux et Paris	0		0		0	
		Total pour la Division 12		3.976.886		+ 37.873		4.014.759
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		Division 16 (Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie)						
AN	38.01.00	Produit de la redevance liée à l'organisation du marché de l'électricité et du gaz	0				0	
		Total pour la Division 16		0		0		0
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		Division 17 (Pouvoirs locaux, action sociale et santé)						
AN	49.04.41	Remboursement de la quote-part du Gouvernement fédéral dans le cadre des conventions de premier emploi	5.883				5.883	
		Total pour la Division 17		5.883		0		5.883
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		Total pour le Secteur II.		3.997.704		+ 37.873		4.035.577
		<i>Dont recettes affectées</i>		4.870		0		4.870

(en milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Evaluations initiales		Ajustement		Evaluations Ajustées	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		Secteur III . Recettes spécifiques						
		<i>Division 12 (Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication)</i>						
AN	06.01.00	Imputation des différences d'arrondis consécutives au passage à l'euro	0				0	
AN	21.01.11	Remboursement des versements provisionnels excédentaires des intérêts de la dette	0				0	
AN	30.01.00	Différentiel d'intérêts d'emprunts contractés par la SWCS pour le financement des programmes d'activité 1986 et 1987	3.067				3.067	
		Total pour la Division 12		3.067		0		3.067
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<i>Division 13 (Routes et bâtiments)</i>						
AN	01.01.00	Fonds relatif au sport équestre (recettes affectées au Fonds relatif au sport équestre : allocation de base 01.01, programme 11, division organique 13)	800				800	
LU	06.01.00	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau routier et autoroutier de la Région - Produit des redevances et autorisations domaniales consenties sur les routes et autoroutes (recettes affectées au Fonds du péage et des avaries : allocation de base 01.01, programme 02, division organique 13)	82.076		- 18.056		64.020	
LU	06.04.12	Recettes résultant des prestations externes des bureaux d'études du Service public de Wallonie (recettes affectées au Fonds des études techniques : allocation de base 01.03, programme 03, division organique 13)	700				700	
NO	11.06.10	Remboursements inhérents à la prise en charge des rémunérations, allocations et charges sociales du personnel employé par les bureaux d'études émergeant au Fonds des Etudes techniques	50				50	
LU	16.07.12	Produit de la location de biens	220				220	
MA	28.01.10	Revenus liés à l'exploitation des réseaux de télécommunications	0		+40		40	
LU	28.02.10	Redevances liées à l'exploitation des établissements annexes situés sur le réseau routier	0				0	
LU	39.01.10	Programme CEE Infrastructure Transports - Routes	0				0	
		Total pour la Division 13		83.846		- 18.016		65.830
		<i>Dont recettes affectées</i>		83.576		- 18.056		65.520
		<i>Division 14 (Mobilité et voies hydrauliques)</i>						
LU	06.02.10	Remboursements effectués par des tiers en matière d'avaries au domaine public du réseau des Voies hydrauliques. - Produit des redevances et des autorisations domaniales consenties sur les cours d'eau. - (recettes affectées au Fonds du trafic et des avaries : allocation de base 01.02, programme 11, division organique 14)	2.500				2.500	
AN	06.03.12	Recettes provenant de l'activité des aéroports	0				0	
HE	16.01.12	Produit de la location des biens gérés par l'administration des transports	45				45	
HE	16.02.12	Recettes provenant des abonnements de transport d'élèves	0				0	
LU	16.07.12	Produit de la location de biens	120				120	
LU	16.08.11	Recettes provenant de l'activité des barrages régionaux	100				100	
HE	38.01.30	Recettes provenant des récupérations par suite de dommages causés aux véhicules assurant le transport scolaire	15				15	
LU	39.01.10	Programme CEE Infrastructure Transports - Voies hydrauliques	0				0	
AN	49.04.00	Intervention de l'Etat dans le déficit d'exploitation des aéroports	0				0	
		Total pour la Division 14		2.780		0		2.780
		<i>Dont recettes affectées</i>		2.500		0		2.500

(en milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Evaluations initiales		Ajustement		Evaluations Ajustées	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		Division 15 (Agriculture, ressources naturelles et environnement)						
HE	06.01.00	Produits de la gestion des quotas d'émission de gaz à effet de serre perçus en vertu du décret du 10/11/2004 instaurant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, créant un Fonds wallon Kyoto et relatif aux mécanismes de flexibilité du Protocole de Kyoto, modifié par le décret du 22 juin 2006 (recette affectée au Fonds wallon Kyoto : allocation de base 01.02 programme 13 division organique 15)	100				100	
LU	16.01.11	Prélèvement sur le produit des coupes de bois de la forêt indivise de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (loi domaniale du 26 juillet 1952, article 7) (recette affectée au fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» : allocation de base 01.02, programme 11, division organique 15)	165				165	
LU	16.02.11	Prélèvement sur le produit des coupes de bois dans la forêt indivise d'Herbeumont (loi domaniale du 1er juillet 1983, article 1er, 16) (recette affectée au fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont : allocation de base 01.03, programme 11, division organique 15)	65				65	
LU	16.03.12	Ventes de venaisons et contributions des invités aux Chasses de la Couronne	50				50	
LU	16.04.11	Produit de la vente de coupes de bois et de chablis	9.700				9.700	
LU	16.05.11	Quote-part régionale du produit de la vente des coupes de bois dans les forêts indivises	880				880	
LU	16.09.20	Prestations de régie et de surveillance des forêts	0				0	
LU	16.12.10	Recettes provenant du comptoir forestier	170				170	
LU	16.13.00	Recettes provenant de la station de recherches forestières	0				0	
LU	26.01.00	Intérêts créditeurs payés par des débiteurs des comités de remembrement bénéficiaires d'un remboursement échelonné de leur solde de compte	31				31	
LU	28.01.30	Produit de la location de droit de chasse	1.560				1.560	
LU	28.02.00	Produits résultant de la propriété des biens immobiliers acquis dans le cadre de la politique foncière	103				103	
LU	31.01.00	Remboursement de subsides et d'avances dans le cadre de programmes ou de projets de recherches scientifiques et techniques	0				0	
LU	31.02.00	Recettes perçues en vertu du dispositif budgétaire (recettes affectées au fonds budgétaire S.I.G.E.C. : allocation de base 01.04, programme 04, division organique 15)	272				272	
LU	31.03.00	Rétributions forfaitaires liées au Réseau d'information comptable agricole	66				66	
LU	31.04.00	Remboursement de subventions d'exploitation indûment payées aux bénéficiaires par l'organisme payeur régional	0				0	
LU	36.01.90	Redevances et rétributions perçues en vertu du décret programme du 18 décembre 2003 (recettes affectées au fonds budgétaire pour la qualité des produits animaux et végétaux : allocation de base 01.01, programme 03, Division organique 15)	617				617	
LU	37.01.70	Part régionale du produit des permis de pêche, de chasse, de tenderie et des examens y relatif	3.600				3.600	
HE	38.01.70	Recettes perçues au titre de l'intervention de l'organisme en charge de l'obligation de reprise des déchets ménagers en application de l'article 13 §1er, 12° de l'accord de coopération du 04 novembre 2008 concernant la prévention et la gestion des déchets d'emballages (recettes affectées au fonds pour la gestion des déchets : allocation de base 01.01, programme 13, division organique 15)	1.727				1.727	
LU	39.01.10	Intervention de la CEE dans les régimes d'aide aux agriculteurs	1.200				1.200	
HE	46.01.70	Produits de contributions provenant des distributeurs, des organismes d'assainissement agréés et de la S.P.G.E. sur base volontaire et de divers dons et legs au Fonds de solidarité international pour l'Eau (recette affectée au Fonds de solidarité international pour l'Eau : allocation de base 01.04, programme 13 division organique 15)	501				501	
		Total pour la Division 15		20.807		0		20.807
		<i>Dont recettes affectées</i>		3.447		0		3.447

(en milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Evaluations initiales		Ajustement		Evaluations Ajustées	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		Division 16 (Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie)						
NO	26.01.10	Intérêts sur avances récupérables et participation aux bénéfices d'exploitation des entreprises en matière de politique générale de l'énergie	50				50	
NO	26.02.10	Intérêts sur avances récupérables en matière de logement	293				293	
HE	28.01.10	Redevances liées aux autorisations de voiries	0				0	
NO	28.03.20	Dividendes provenant de la participation de la Région dans le capital des sociétés agréées de logement	296				296	
NO	34.01.40	Participation bénéficiaire versée à la Région par l'organisme qui couvre l'assurance contre le risque de perte de revenu	171				171	
NO	38.01.10	Produit de diverses amendes et redevances liées à l'organisation des marchés de l'électricité et du gaz et moyens attribués au fonds en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles en vue de financer les obligations de service public dans le marché de l'électricité et du gaz. (recettes affectées au Fonds Energie: allocation de base 01.01..programme 31, division organique 16)	13.500				13.500	
		Total pour la Division 16		14.310		0		14.310
		<i>Dont recettes affectées</i>		13.500		0		13.500
		Division 17 (Pouvoirs locaux, action sociale et santé)						
TI	06.04.00	Remboursements inhérents à la prise en charge des rémunérations du personnel des hôpitaux psychiatriques	0				0	
TI	39.01.00	Remboursement de cofinancement européen	0				0	
FU	48.01.00	Contributions des Provinces, Communes et CPAS pour l'aide aux sinistrés de l'Asie du Sud et du Sud-Est	0				0	
		Total pour la Division 17		0		0		0
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		Division 18 (Entreprises, emploi et recherche)						
AN	06.01.20	Remboursements effectués au Fonds pour l'Emploi : (recettes affectées : allocation de base 41.01, programme 12, division organique 18)	0				0	
MA	16.01.11	Contrats de consultation	0		+10		10	
MA	16.02.11	Location de bâtiments industriels en application de l'article 42 de la loi du 30 décembre 1970 sur l'expansion économique	544				544	
MA	26.01.10	Intérêts résultant de l'octroi d'avances récupérables et de prêts obligataires à des entreprises dans le cadre de leur développement et de leur restructuration	0				0	
MA	26.02.10	Intérêts sur avances récupérables : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	0				0	
MA	27.01.10	Participation aux bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques ou privées	18.500				18.500	
MA	31.01.12	Récupération sur créances et contentieux : expansion, restructuration et développement des entreprises, zonings et zones d'emploi	0		+2		2	
MA	31.02.12	Récupération sur créances et contentieux : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	0		+12		12	
MA	32.01.00	Récupération de primes d'emploi sur base de la loi du 4 août 1978 et du décret du 25 juin 1992 modifiant la loi du 4 août 1978 de réorientation économique	40				40	

(en milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Evaluations initiales		Ajustement		Evaluations Ajustées	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
MA	38.01.20	Contributions liées à l'octroi de garanties régionales		30				30
AN	49.03.41	Moyens supplémentaires de financement du programme de remise au travail des chômeurs (article 35 de la loi de financement, arrêté royal du 19 janvier 2000 et loi du 13 juillet 2001 (St Polycarpe))		182.235				182.235
MA	49.04.41	Moyens supplémentaires accordés par le Fédéral dans le cadre du financement du secteur de l'économie social		5.231				5.231
		Total pour la Division 18		206.580		24		206.604
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		Total pour le Secteur III.		331.390		- 17.992		313.398
		<i>Dont recettes affectées</i>		103.023		- 18.056		84.967
		Total pour le Titre I.		6.081.190		+ 88.349		6.169.539
		<i>Dont recettes affectées</i>		145.809		- 18.028		127.781
		TITRE II.- RECETTES DE CAPITAL.						
		Secteur I . Recettes fiscales						
		<i>Division 01 - Recettes fiscales générales</i>						
AN	56.01.50	Droits de succession et de mutation par décès		523.919		+12.208		536.127
		Total pour la Division 01		523.919		+ 12.208		536.127
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		Total pour le Secteur I.		523.919		+ 12.208		536.127
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		Secteur II . Recettes générales non fiscales						
		<i>Division 01 - Recettes générales</i>						
AN	06.01.00	Recettes diverses.		40				40
AN	06.02.00	Remboursement de sommes indûment payées		140				140
AN	73.01.21	Récupération du coût des travaux et d'expropriations exposées pour compte de tiers		0				0
AN	74.01.20	Versement par les comptables du Service Public de Wallonie opérant au moyen d'avances de fonds des sommes non utilisées		260		+253		513
NO	76.01.32	Produit de la vente d'immeubles découlant de la gestion immobilière des Bâtiments et des Implantations		0				0
AN	76.03.00	Produit de la vente d'immeubles		500				500
AN	76.04.12	Produit de la vente d'emprises inutilisées		1.000				1.000

(en milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Evaluations initiales		Ajustement		Evaluations Ajustées	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
NO	77.01.00	Produit de la vente d'autres biens patrimoniaux	0				0	
AN	77.02.00	Produit de la vente de biens meubles durables désaffectés ou mis hors de service	200				200	
		Total pour la Division 01		2.140		+ 253		2.393
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		Total pour le Secteur II.		2.140		+ 253		2.393
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
Secteur III . Recettes spécifiques								
<i>Division 12 (Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication)</i>								
AN	96.01.11	Différentiel d'amortissement d'emprunts contractés par la SWCS pour le financement des programmes d'activité 1986-1987	0		+2.001		2.001	
NO	06.02.00	Recettes résultant de la gestion énergétique immobilière du Service public de Wallonie (Recettes affectées au Fonds de la gestion énergétique immobilière :allocation de base 01.01, programme 31, division organique 12)	60				60	
		Total pour la Division 12		60		+ 2.001		2.061
		<i>Dont recettes affectées</i>		60		0		60
<i>Division 14 (Mobilité et voies hydrauliques)</i>								
HE	57.01.00	Remboursement par la SRWT de plus values et du produit de la vente de biens immobiliers	0				0	
AN	69.01.00	Intervention de l'Etat dans les investissements réalisés dans les aéroports et aérodrôme:	0				0	
HE	79.01.00	Recettes exceptionnelles en matière de transport scolaire	40				40	
		Total pour la Division 14		40		0		40
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
<i>Division 15 (Agriculture, ressources naturelles et environnement)</i>								
LU	51.01.00	Remboursement de subventions d'exploitation indûment payées aux bénéficiaires par l'organisme payeur régional	0				0	
LU	76.02.00	Produits résultant de la vente et de l'attribution de biens immobiliers (recettes affectées au fonds budgétaire en matière de politique foncière: allocation de base 01.02, programme 12, division organique 15).	565				565	
LU	89.01.00	Produits résultant du recouvrement des sommes dues par les propriétaires, usufruitiers et exploitants au terme des opérations de remembrement	470				470	
LU	89.02.00	Produits résultant de la récupération des avances consenties pour les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement	800				800	
		Total pour la Division 15		1.835		0		1.835
		<i>Dont recettes affectées</i>		565		0		565

(en milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Evaluations initiales		Ajustement		Evaluations Ajustées	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		<i>Division 16 (Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie)</i>						
NO	52.01.10	Remboursement des subventions accordées aux organismes publics et privés en matière de logement	0				0	
NO	53.01.10	Remboursement des aides au logement accordées aux particuliers	1.000				1.000	
HE	76.01.12	Produits de la revente de sites industriels désaffectés (recettes affectées au Fonds de rénovation des sites wallons : allocation de base 51.05, programme 03, division organique 16)	100				100	
NO	76.02.32	Produit de la vente de logements construits par l'ex-SDRW	50				50	
NO	86.01.10	Remboursement d'avances récupérables en matière de logement	0		+195		195	
HE	87.01.20	Remboursement d'avances récupérables pour la démolition d'immeubles érigés en contravention aux dispositions du code wallon de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	0		+2		2	
		Total pour la Division 16		1.150		+ 197		1.347
		<i>Dont recettes affectées</i>		100		0		100
		<i>Division 17 (Pouvoirs locaux, action sociale et santé)</i>						
TI	86.02.10	Remboursement d'avances récupérables consenties aux hôpitaux psychiatriques	0				0	
		Total pour la Division 17		0		0		0
		<i>Dont recettes affectées</i>		0		0		0
		<i>Division 18 (Entreprises, emploi et recherche)</i>						
MA	51.01.12	Récupération sur créances et contentieux : expansion, restructuration et développement des entreprises, zonings et zones d'emploi	1.000				1.000	
MA	52.02.12	Récupération sur créances et contentieux : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	500		+1.152		1.652	
MA	86.01.10	Produit de cession de participation et remboursement de crédits octroyés dans le cadre du développement et de la restructuration des entreprises	0				0	
MA	86.02.10	Remboursement de crédits et d'avances récupérables : Classes moyennes, P.M.E., économie sociale	0		+34		34	
MA	86.04.10	Fonds de rénovation industrielle (recettes affectées au FRI : allocation de base 51.07, programme 02, division organique 18)	0				0	
MA	86.05.00	Produit en liaison avec l'exécution d'un programme aéronautique	0				0	
NO-MA	01.01.00	Recettes perçues en application du décret du 3 juillet 2008 relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie (recettes affectées au Fonds pour la recherche : allocation de base 01.01, programme 34, division organique 18)	17.000				17.000	
		Total pour la Division 18		18.500		+ 1.186		19.686
		<i>Dont recettes affectées</i>		17.000		0		17.000
		Total pour le Secteur III.		21.585		+ 3.384		24.969
		<i>Dont recettes affectées</i>		17.725		0		17.725
		Total pour le Titre II.		547.644		+ 15.845		563.489
		<i>Dont recettes affectées</i>		17.725		0		17.725

(en milliers EUR)

Ministre ordon- nateur	Article	DESIGNATION DES PRODUITS	Evaluations initiales		Ajustement		Evaluations Ajustées	
			Par article	Total	Par article	Total	Par article	Total
		TITRE III.-PRODUITS D'EMPRUNTS						
AN	96.01.11	Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en euro	0		0		0	
AN	96.02.20	Produits des emprunts d'une durée supérieure à un an en monnaies étrangères	0		0		0	
		Total pour le Titre III.		0		0		0
		TOTAL GENERAL		6.628.834		+ 104.194		6.733.028
		<i>Dont recettes affectées</i>		163.534		- 18.028		145.506
		<i>Vu pour être annexé au projet de décret</i>						